



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 25 mars 1996 — N° 1

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

25 mars 1996

25 mars 1996

Le lundi 25 mars 1996

N° 1

La séance est ouverte à 15 h 03.

Moment de recueillement

Son Excellence Martial Asselin, lieutenant-gouverneur, ayant par proclamation convoqué l'Assemblée nationale pour la deuxième session de sa trente-cinquième législature, les députés sont réunis dans la salle de l'Assemblée.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante:

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Chef de l'opposition officielle,
Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs de l'Assemblée nationale,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de présider encore une fois une nouvelle session de la législature du Québec. Cette session marquera, en quelque sorte, un nouveau départ pour la société québécoise.

Nous avons devant nous un nouveau premier ministre et un conseil des ministres renouvelé. Nous avons devant nous un nouveau président de l'Assemblée nationale et un nouveau leader parlementaire du gouvernement.

25 mars 1996

Nous avons surtout un nouveau climat: celui de la concertation, celui de la volonté d'oeuvrer ensemble pour sortir le Québec de la torpeur économique, pour le remettre sur le chemin de la prospérité et lui redonner une nouvelle qualité de vie.

La conférence sur le devenir social et économique du Québec, qui s'est déroulée la semaine dernière, a témoigné comme jamais auparavant de la volonté commune des Québécois de tous les secteurs et de tous les points de vue de faire oeuvre utile, par-delà leurs intérêts et leurs divergences respectives. Ainsi, c'est là que patrons, syndicats, gouvernement, opposition, associations communautaires, représentants municipaux, le milieu de l'éducation, le milieu rural, celui des coopératives, ont fait, ces derniers jours, un consensus. D'abord, le chômage et l'exclusion doivent reculer résolument, de manière claire et mesurable, à court terme, et toutes les énergies doivent être harnachées dans ce but.

Le second grand consensus fait en sorte qu'à la fin de la décennie les Québécois retrouvent l'équilibre budgétaire, qu'ils retrouvent donc leur liberté d'agir et soient mieux à même de construire le Québec de demain sur des bases plus saines et plus durables.

Il s'agit surtout, pour les femmes et les hommes du Québec d'aujourd'hui, de léguer aux Québécois de demain une société au moins aussi accueillante, au moins aussi prospère, au moins aussi éduquée, au moins aussi agréable à vivre, que celle que nous avons connue il y a dix, vingt ou trente ans.

Sur la question constitutionnelle, la position du gouvernement me semble très ferme quant au respect des règles démocratiques québécoises. Depuis le 30 octobre, ni le gouvernement ni l'Assemblée nationale n'ont le mandat d'organiser un nouveau référendum sur la question de l'avenir politique du Québec. Il reviendra aux électeurs, lors du prochain scrutin général, de déterminer s'ils veulent reporter au pouvoir un parti qui propose la tenue d'une nouvelle consultation à ce sujet.

Ce respect des règles que les Québécois se sont données est important car plus les débats sont difficiles, plus la règle démocratique doit les encadrer avec certitude et prévisibilité. C'est ce qui explique sans doute pourquoi, moins de cinq mois après le grand débat référendaire, ses principaux acteurs, hier farouches adversaires, ont pu, la semaine dernière, réfléchir de concert et entreprendre, pour l'année qui vient, d'agir ensemble sur des questions d'intérêt commun.

Je salue donc cette Assemblée pour son travail toujours renouvelé de renforcement de la démocratie québécoise et je salue les Québécoises et les Québécois pour avoir su participer en nombre exceptionnel à la dernière consultation populaire. Je les salue pour avoir su, ensuite, poser les bases de nouveaux dialogues nécessaires et fructueux.

Au sein de cette Assemblée, les débats sont, par nature, contradictoires. Le gouvernement doit y faire preuve de transparence; l'opposition doit y faire preuve de vigilance. Je pense que chacun, cependant, peut faire aussi preuve de tolérance et de respect. Je sais que le nouveau président de l'Assemblée compte s'y astreindre et qu'une réforme de

25 mars 1996

certain aspects de vos travaux est en cours d'élaboration. Au-delà des gains d'efficacité ou de cordialité qu'une telle réforme devrait générer, je crois qu'il s'agit plus fondamentalement d'un travail de réhabilitation de la classe politique auprès de l'opinion publique.

Vous le savez, il est de bon ton de dénigrer, dans certains milieux, le travail des élus, celui des ministres et celui des gestionnaires de la fonction publique. Le lieutenant-gouverneur n'échappe pas non plus à ces critiques. Nous sommes cependant capables de mesurer toute l'énergie, la créativité, investies par les mandataires de l'État dans une des activités les plus exigeantes et les plus difficiles qui soit, c'est-à-dire la gestion de la chose publique à une époque où nous traversons de graves difficultés économiques.

Une société ne peut se mobiliser, comme elle semble vouloir le faire aujourd'hui, sans une dose de respect pour sa classe politique qui doit, à son tour, la mériter. Une société ne peut s'engager dans un grand changement sans un lien de confiance non seulement envers le gouvernement, mais aussi envers toute l'Assemblée nationale.

Il est évident que l'on ne réalise pas tout à fait, parmi la population, tout le travail patient et constructif que les députés ministériels et ceux de l'opposition accomplissent dans les commissions parlementaires pour améliorer les lois, les modifier, dans le but de les rendre plus appropriées aux besoins de la population.

Vous avez donc la difficile tâche de transformer l'image de l'Assemblée nationale, car c'est le lieu où se fait quotidiennement la nécessaire besogne de la démocratie québécoise. C'est le lieu où les représentants du peuple québécois construisent, choisissent, décident. C'est le lieu où la démocratie travaille, là où on a le sens de l'État, de sa continuité comme de sa transformation. C'est un lieu qui doit inspirer le respect et l'adhésion. Vous le méritez mais vous devez en faire, une nouvelle fois, la démonstration.

À l'occasion de la Semaine de la francophonie, on a souligné, avec raison, le rôle important que le gouvernement du Québec joue dans la francophonie internationale. Je suis très sensible à cette question puisque, durant toute ma vie parlementaire, je me suis occupé de francophonie. J'ai pu alors constater que le Québec apportait une dimension nouvelle à la francophonie dans ses messages qu'il livrait dans les grands ensembles francophones dont il faisait partie.

Nos partenaires sont conscients que la présence du Québec donne à la francophonie des espoirs et des attentes inespérées surtout à cause de cette mission qu'il a de porter fièrement ici, sur ce continent, le flambeau de la langue et de la culture française.

Je fais le voeu que le Québec, à travers ses échanges internationaux, puisse se faire l'interprète de notre société pour faire valoir aux nouvelles démocraties naissantes, partenaires dans la francophonie, tous les avantages d'être à l'écoute de la population et de partager avec elle le culte et le respect des droits des individus et de la collectivité.

25 mars 1996

Le gouvernement vous proposera, au cours de cette session, plusieurs législations dans les domaines sociaux, économiques et culturels. Vous aurez alors l'occasion de faire valoir vos opinions sur chacune d'elles. Je suis convaincu que vous rechercherez à faire triompher, dans ces échanges, la règle du droit dans le meilleur intérêt de notre population.

En terminant, je voudrais remercier tous les membres de cette Assemblée de m'avoir accordé, au cours de mon mandat, leur collaboration et leur appui. Sans vous, il m'aurait été difficile de remplir mes obligations comme représentant d'une institution si noble soit-elle, mais qui soulève, dans la population, des interrogations importantes sur sa légitimité.

Quoi qu'il en soit, il y aura toujours, en démocratie, au-dessus des hommes politiques, une autorité neutre, impartiale, qui assurera la continuité des institutions et qui protégera la société contre les excès législatifs des élus et l'arbitraire du pouvoir exécutif.

Je garderai un excellent souvenir de mon passage parmi vous, et je prie la divine providence de vous éclairer, de vous aider et de vous bénir.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le Président occupe le fauteuil.

M. Bouchard, premier ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture de la session au nom du gouvernement.

À 16 h 14, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 mars 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU